



CTM du 25 février 2019

Un comité technique ministériel a été réuni le lundi 25 février 2019 à partir de 9h45 à Balard, sous la présidence de Mme Florence PARLY, ministre des Armées, jusqu'à 11h30. La présidence du CTM a ensuite été assurée par le CGA Jean-Paul BODIN, secrétaire général pour l'administration.

Ce premier CTM de la mandature depuis les élections du 6 décembre comportait 4 points à l'ordre du jour.

La déclaration liminaire **Force Ouvrière** est jointe à ce compte rendu.

En préambule, la ministre a tenu à s'excuser du report du CTM initialement prévu le 8 février dû à son déplacement au Moyen-Orient. Elle a ensuite souligné le fort taux de participation des personnels civils aux élections du 6 décembre. La ministre a précisé que des réunions bilatérales étaient d'ores et déjà programmées avec les fédérations syndicales (le 29 mars pour **FO**). Elle a ensuite longuement insisté sur le projet de loi de transformation de la fonction publique, le considérant comme un gage de modernisation du statut des fonctionnaires **(point de vue de FO dans la déclaration liminaire)**.

La ministre a rappelé les objectifs de la LPM qui doit permettre d'améliorer le service rendu aux forces, tout en insistant sur la nécessité de moderniser le ministère. Elle a informé les organisations syndicales de sa décision de confier à l'Ingénieur Général de l'Armement Hubert l'Ebraly une étude sur le devenir du SIAé, « sans a priori sur son statut ». La ministre a toutefois insisté sur sa conviction que le SIAé devait rester un acteur étatique.

Elle a ensuite évoqué la réforme du SCA et plus particulièrement le sujet de la restauration, indiquant que 73 restaurants seraient « reversés » à l'Economat des Armées (EDA) qui devra externaliser la production. 197 restaurants, soit 63%, resteront en régie. En « contrepartie », la ministre a précisé que la totalité des postes concernés par une externalisation seront conservés au sein du SCA pour être redéployés sur les autres restaurants qui comptabilisent aujourd'hui environ 550 postes vacants. Par ailleurs, les 200 suppressions de postes prévus en 2019 ont été annulés et 200 autres seront créés. Environ 300 postes de personnels militaires seront transformés en postes de personnels civils. **(Vous trouverez la position de FO dans la déclaration liminaire jointe)**.

La ministre a précisé que 4 000 recrutements de personnels civils auraient lieu en 2019, dont 260 ouvriers de l'Etat. 40 % des recrutements du ministère en 2019 seront civils. Enfin, elle a communiqué les chiffres liés au plan de requalification inscrit à la LPM : 568 promotions de C en B administratifs seront réalisées entre 2019 et 2021, soit environ 189 par an. Cette mesure devrait être prolongée entre 2022 et 2023.

COMMENTAIRES FORCE OUVRIERE SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ET LES PROPOS DE LA MINISTRE DES ARMEES

Restauration : Ne souhaitant pas transformer le CTM en CTR bis du SCA ou en réunion préparatoire au CTR qui avait lieu le lendemain, **Force Ouvrière** a rappelé son opposition à toute forme d'externalisation, tout en soulignant que, pour la première fois, l'externalisation, après reversement à l'EDA, de 73 restaurants ne se traduirait pas par des pertes sèches d'effectifs. Il n'en demeure pas moins que tout devra être mis en œuvre pour traiter la situation des agents concernés.

Plan de requalification : **Force Ouvrière** a pris acte de l'annonce de la ministre qui, le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'aura pas fait l'objet d'une concertation très poussée avec les organisations syndicales de la part de l'administration.

Néanmoins, nous avons dénoncé le fait que ce plan ne concerne que les personnels administratifs de catégorie C, laissant de côté les personnels de l'ordre technique.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** a rappelé sa revendication d'un plan de requalification concernant également les promotions de B en A. Pour la DRH-MD, il n'y a pas de réel besoin d'un plan de requalification pour les personnels techniques compte-tenu des taux d'avancement (!!).

Mesures catégorielles : La DRH-MD a rappelé les mesures catégorielles mises en œuvre en 2019, soit 18,17 millions d'euros notamment pour l'application de PPCR et les mesures en faveur des IEF, assistants (tes) sociaux (ales) et ICT. **Force Ouvrière** a dénoncé le « coup de rabot » opéré sur l'indemnitaire des ICT et TCT, rappelant qu'il était contradictoire de vouloir recruter des agents contractuels tout en opérant des coupes sombres dans leur régime

indemnitaire. **Force Ouvrière** s'étonne en l'occurrence d'avoir été la seule à le dénoncer lors de ce CTM.

Arrêté fixant la liste des emplois d'ouvriers de l'Etat HCD :

Ce projet d'arrêté fait suite aux mesures catégorielles obtenues en 2016-2017. L'augmentation du nombre d'emplois HCD et l'ouverture dans de nouvelles branches professionnelles nous paraissent satisfaisantes. Néanmoins, il faudra augmenter le nombre de professions ayant accès aux hors catégories, afin de pouvoir recenser les nouveaux emplois HCD.

Comme pour les groupes de travail sur les ouvriers de l'état, il ne faudrait pas que cet arrêté soit modifié, histoire de « rendre la mariée plus belle ».

Force Ouvrière votera ce texte, tout en soulignant l'écart important qui existe entre la DGA et le SIAé au détriment de ce dernier sur des professions similaires.

Conclusion : Un CTM « d'installation » dans un contexte social particulier, ce que **Force Ouvrière** a souligné dans sa déclaration liminaire. Des sujets importants ont toutefois été abordés, tels que la restauration ou le projet de loi de transformation de la fonction publique. Sur ce dernier point, la ministre s'est livrée à une véritable opération de communication en faveur d'un texte rejeté par toutes les organisations syndicales de la fonction publique. Conviction profonde ou simple solidarité gouvernementale ? Dans les deux cas, nous n'avons été convaincus par aucun de ses arguments.

Paris, le 19 mars 2019





Déclaration liminaire Force Ouvrière au Comité Technique Ministériel du 25 février 2019

Madame la Ministre,

Ce Comité Technique Ministériel est le premier de la mandature issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018. Il ne vous aura pas échappé que les résultats de ces élections ont quelque peu modifié le paysage syndical au ministère des Armées. **Force Ouvrière** n'y tient plus la première place et tant la CFTC que la CGC ne figurent plus au nombre des organisations syndicales représentatives au niveau ministériel. La « disparition » d'organisations historiquement implantées dans notre ministère n'est en rien une bonne nouvelle à l'heure où la démocratie sociale dans notre pays est malmenée. L'objectif de ceux qui ont fomenté, promu et instauré les accords de Bercy sont en train d'atteindre leur objectif : réduire le nombre de syndicats dans notre pays, quitte pour cela à supprimer du paysage des organisations qui, quoi qu'on en pense, ont leurs revendications propres et leur raison d'être.

C'est ainsi, les urnes ont parlé, sachez néanmoins que cela ne changera pas la volonté farouche de la fédération **Force Ouvrière** de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels civils de ce ministère comme elle l'a toujours fait et que sa détermination demeure intacte.

Ce CTM se déroule également dans un climat social dont le moins que l'on puisse dire est qu'il révèle des fractures au sein de notre démocratie républicaine. Il ne se passe en effet pas un jour sans que nous constatons avec effarement et parfois effroi l'état de délabrement de notre pacte républicain. Face à l'actualité, **Force Ouvrière** réaffirme son attachement indéfectible aux principes républicains et rejettent avec la plus grande fermeté toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. Ces trois versants de la haine ne sont pas des opinions, ce sont des délits relevant de la loi et de la justice. Nous dénonçons en ce sens toute expression et tout acte antisémite.

Ce que nous regardons se dérouler sous nos yeux depuis plusieurs mois, c'est aussi l'expression de citoyens qui souffrent, au-delà de quelques leaders en mal de notoriété ou d'actes et comportements abjects tels que ceux que je viens d'évoquer.

La situation que nous vivons aujourd'hui, ce n'est certainement pas la meilleure chose qui pouvait arriver aux organisations syndicales. Mais cette situation, ce n'est pas l'échec des syndicats, c'est d'abord et avant tout l'échec de tous ceux, gouvernements après gouvernements, qui ont déconsidéré le dialogue social, méprisé les interlocuteurs sociaux et par leur comportement, abimé notre démocratie sociale. Que chacun prenne ses responsabilités et soit comptable de ses actes et décisions.

Dans ce contexte, et après des années de gel des rémunérations des agents de l'Etat, Madame la Ministre, comment ne pas dénoncer une réforme de la Fonction Publique traduite à travers un projet de loi qui détricote point par point le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers ? Que peut-il se passer dans la tête de nos dirigeants lorsque, contre vents et marées, dans un déni complet du climat social, décident, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, de mener à son terme un tel projet ?

A quoi avons-nous affaire ? Du mépris, de l'arrogance, du libéralisme le plus pur, ou un peu de ces trois éléments qui, somme toute, se conjuguent toujours assez bien ?

Car enfin, entre le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, qui n'a jamais caché son peu d'intérêt et de bienveillance pour les agents de l'Etat qui, pour lui, ne sont qu'une dépense publique, et son secrétaire d'Etat qui nous explique aujourd'hui soutenir une politique qu'il dénonçait il y a seulement quelques mois, vous comprendrez notre désapprobation d'un tel projet.

Je vous avais déjà fait part de notre réaction face au projet de fusionner les CHSCT avec les Comités Techniques pour créer des Comités Sociaux qui, au-delà de sa stupidité, pose de réels problèmes au regard de la politique de prévention dans nos établissements. Peut-être faudrait-il organiser une visite d'un de nos sites aux deux ministres concernés afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes qu'œuvrer sur une base navale, une base aérienne, ou un régiment du SMITer comporte infiniment plus de risques que déambuler dans les couloirs de Bercy, nonobstant celui, sans doute réel, de tomber dans un escalier ou s'empaler sur son stylo...

Je vais m'autoriser, une fois n'est pas coutume, à m'exprimer pour les militaires qui, j'en suis certain, ne m'en tiendront pas rigueur. Si, par malheur, les CHSCT étaient fusionnés avec les CT, qu'advierait-il des CCHPA ? Les militaires ont-ils trop d'instances de dialogue social qu'il conviendrait d'en supprimer une au mépris, là-aussi, de la politique de prévention à laquelle ils ont droit comme tout agent du ministère ? Soyons sérieux deux minutes, cette mesure n'a aucun sens, sinon celui de vouloir réduire le nombre d'instances de dialogue social et, une fois encore, de faire des économies sur le dos des agents en leur faisant courir des risques en matière de santé et de sécurité au travail.

Il en est de même pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ça fait longtemps que nous avons compris que le paritarisme est un gros mot pour nombre de nos dirigeants. Mais là aussi, sous couvert d'arguments fallacieux « d'harmonisation de leur architecture » - *langage de technocrate qui ne veut rien dire* – on projette de créer des CAP par catégorie et non plus par corps. Pire, il est prévu de supprimer les avis préalables des CAP en matière de mutations, mobilités et d'avancement.

Au-delà du fait que les deux premiers ne sont pas traités dans les CAP de notre ministère, peut-être nous expliquerez-vous à quoi serviront des CAP qui n'auront plus d'avis à donner sur l'avancement des agents ? Je n'ose imaginer, compte tenu de ce qu'on constate déjà aujourd'hui dans certaines CAP, ce que pourront donner des campagnes d'avancement à la seule main des employeurs sans concertation avec les organisations syndicales. C'est, qu'on le veuille ou non, promouvoir la carrière à la tête du client. Ça n'est certainement pas comme ça que l'on parviendra à l'égalité professionnelle, notamment entre les femmes et les hommes. Au-delà de cet aspect des choses, la suppression des CAP par corps et de l'avis préalable des CAP en matière d'avancement, c'est la mort programmée des syndicats nationaux de fonctionnaires. Mais, là-aussi, peut-être est-ce l'objectif recherché par certains, ce qui en dit long sur leur attachement à notre démocratie sociale républicaine.

Enfin, au sujet de ce même projet de loi, il semble que le gouvernement a découvert la pierre philosophale en souhaitant étendre le recrutement d'agents contractuels, alors qu'ils sont quasiment un million dans la Fonction Publique aujourd'hui.

Un quart des recrutements se fait sur contrat mais, comme si cela ne suffisait pas, il faudrait aller plus loin, en favorisant le recrutement de CDD, en instaurant la rupture conventionnelle ou encore le contrat de projet. Autrement dit, appliquer à la Fonction Publique ce que le monde du travail dans le secteur privé produit de pire en matière de précarité. On peut toujours promouvoir cela, mais il faut alors avoir le courage de dire que cela, c'est une autre Fonction Publique. Et si c'est une autre Fonction Publique, c'est un autre service public. Et si c'est un autre service public, c'est une autre République. C'est aussi simple que cela. Mais on ne peut pas promouvoir cela et dans le même temps avoir la lâcheté de prétendre que c'est pour améliorer le service public au service des citoyens.

Nous ne connaissons pas encore le détail de la réforme des retraites qui s'annonce, mais si elle est mise en œuvre avec le même sens de l'écoute et du dialogue social que la réforme de la Fonction Publique et le même objectif de « bien-être » pour les salariés, il ne fait aucun doute que nous nous réservons des jours heureux en la matière. Oserai-je au moins espérer que certaines spécificités, notamment celle des ouvriers de l'Etat, seront prises en compte et à tout le moins défendues par notre ministère ?

Pour revenir aux sujets plus spécifiques à notre ministère et à l'ordre du jour de ce CTM, j'en viens plus précisément au point relatif à la réforme de la fonction restauration au sein du Service du Commissariat des Armées dont nous allons enfin découvrir les sites et services concernés.

Nonobstant le maintien des effectifs de personnels civils et leur redéploiement sur d'autres restaurants offrant aujourd'hui des postes vacants, nonobstant la transformation de postes de militaires en postes de personnels civils dans la fonction restauration, nonobstant votre décision de mettre fin à toutes déflations d'effectifs et même de créations de postes au SCA, nonobstant le projet de reprise des restaurants par l'Economat des Armées (EDA), qui n'est, quoi qu'on en dise, pas complètement étranger au ministère, et enfin nonobstant le fait que le SCA assure la tutelle de l'EDA, il n'en demeure pas moins vrai que cette mesure conduira à l'externalisation de la fonction dans 73 restaurants, et vous connaissez notre opposition à toute mesure d'externalisation.

Par ailleurs, nous savons pertinemment, et en l'occurrence le SCA a l'honnêteté de le reconnaître, que ce choix est dicté par un manque d'effectifs que la LPM, aussi favorable soit-elle, ne nous permettra pas de corriger, par l'état de l'infrastructure des restaurants concernés et par la vétusté du matériel, 2 à 3 fois plus anciens que dans le secteur privé à activité comparable. Peut-être d'ailleurs que l'incapacité du ministère à engager quelques centaines de millions d'euros pour la remise à niveau des installations a joué en partie dans le choix de l'EDA.

A ce stade, une réflexion me vient à l'esprit : n'avons-nous pas dit, depuis des années, que les restaurants se dégradent dangereusement, au point de friser la fermeture administrative pour certains, que le manque d'effectifs devenait intenable, que le matériel était dans un état lamentable, posant parfois des problèmes de conditions de travail, voire de sécurité au travail pour les personnels de la restauration ? Je vais m'autoriser une boutade : Madame la Ministre, je pense que vous trouverez dans le gouvernement actuel certains de vos collègues qui ont participé de près ou de loin à la mise en œuvre de la RGPP. Je vous engage à leur demander pourquoi nous en sommes là et pourquoi vous vous retrouvez à gérer une telle situation, ça pourrait être riche d'enseignement et vous réserver des échanges savoureux.

Les syndicalistes font un métier formidable. C'est une des rares activités où nous souhaitons souvent, rêvons parfois, d'avoir tort. Hélas, nous sommes trop souvent déçus, nous avons trop souvent raison. Mais en revanche, ce sont toujours les mêmes qui subissent, en l'occurrence les agents qui perdent leur poste.

Bien évidemment, **Force Ouvrière** prendra toute sa part dans le dialogue avec le SCA afin de préserver l'intérêt des agents concernés. Nous avons hélas une certaine expérience des restructurations dans ce ministère et nous savons pouvoir compter sur la mission d'accompagnement des réorganisations (MAR) pour prendre en compte la situation des personnels.

Et puisque nous savons pouvoir compter sur la MAR pour gérer au mieux l'accompagnement des agents en matière de réorganisations, j'en viens naturellement à vous demander que le plan d'accompagnement des restructurations (PAR) s'applique dans le cadre de la création de la Direction des Systèmes Informatiques et Numériques au Service de Santé des Armées, à l'instar des autres employeurs, notamment la DGA. A ce jour, la seule réponse qui nous est faite est une fin de non-recevoir. Qu'on le veuille ou non, cette mesure constitue une réorganisation qui peut avoir un impact sur les conditions d'emploi ou le périmètre des postes. En ce sens, l'application du PAR est là pour garantir les droits des agents et, si d'aventure le Service de Santé des Armées s'obstinait à refuser son application, nous demandons à la DRH-MD de l'imposer.

Madame la Ministre, la Loi de Programmation Militaire a inscrit un plan de requalification des personnels civils, répondant en cela à une revendication de **Force Ouvrière** depuis plusieurs années. Alors que nous entamons la première annuité de la LPM, nous ne voyons rien venir en la matière. Il nous est quelque peu difficile de voir clair dans les propos parfois contradictoires de la DRH-MD, de l'EMA et des employeurs.

Il serait peut-être temps de discuter avec les organisations syndicales de ce plan de requalification qui, à notre sens, doit concerner tous les employeurs et tant les fonctionnaires de l'ordre administratif que de l'ordre technique.

Madame la Ministre, j'aborderai succinctement deux points : une nouvelle étude relative au MCO Aéro vient d'être confiée à un Ingénieur Général de l'Armement. Je crois qu'il est temps maintenant de sortir de l'incertitude en ce qui concerne l'avenir du SIAé. **Force Ouvrière** reste attachée au statut du SIAé en compte de commerce, mais les personnels veulent maintenant que le service puisse aborder son avenir avec sérénité. Et enfin, alors que le mois de mars approche, nous souhaiterions connaître le plus rapidement possible les taux d'avancement des ouvriers de l'Etat afin d'aborder les travaux en commissions d'avancement dans les meilleures conditions, enfin tant que les organisations syndicales ont encore un mot à dire dans ces commissions...

Vous avez abordé la répartition militaires-civils en qualifiant ce débat qui, je cite, « serait derrière nous ». Je ne crois pas que ce sujet soit derrière nous, il constitue hélas une revendication sur laquelle nous devons en permanence rester vigilants. A ce propos, **Force Ouvrière** tient à rappeler ici son attachement au BOP unique des personnels civils et à l'existence et au renforcement du Service des Ressources Humaines Civiles (SRHC).

Comme on peut l'imaginer, l'année qui vient s'annonce à bien des égards difficile et pleine de dangers pour les droits acquis des personnels de la fonction publique qui ne sont ni des nantis ni des privilégiés. Ils sont les garants de la continuité de la République et la garantie de l'égalité des citoyens devant leur administration. Après plusieurs années de réformes telles que la RGPP ou la MAP qui ont détruit des milliers de postes, ils n'ont pas de leçons d'efficacité à recevoir et ont fait la preuve de leur capacité de résilience. La France n'est pas une start-up, c'est un pays qui a mis des siècles à bâtir une république sociale, dont les organisations syndicales font partie intégrante. Non en tant que « corps intermédiaires », comme certains se plaisent à le dire aujourd'hui, mais en tant qu'interlocuteurs représentant des salariés, chômeurs et retraités et contre-poids du pouvoir politique. La participation des agents aux dernières élections professionnelles du 6 décembre ont encore fait la preuve de la représentativité des syndicats. On ne peut hélas pas en dire autant des élections politiques.

Espérons que l'année 2019 remette notre démocratie républicaine dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention.